

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 503 049**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 06948**

(54) Dispositif de support pour appareils de bureau utilisables par plusieurs opérateurs.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). B 43 M 17/00; F 16 M 11/00.

(22) Date de dépôt..... 7 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 8-10-1982.

(71) Déposant : SAUTEREAU Jacques, résidant en France.

(72) Invention de : Jacques Sautereau.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Brot,  
83, rue d'Amsterdam, 75008 Paris.

La présente invention concerne un dispositif de support pour appareils de bureau utilisables par plusieurs opérateurs, tels que, par exemple, des terminaux ou des périphériques d'ordinateurs, ou même des micro-ordinateurs.

5 D'une manière générale, on sait qu'il existe déjà de nombreux types de meubles prévus pour cet usage, certains constructeurs proposant même des meubles relativement sophistiqués, adaptés à un type ou à une famille d'ordinateurs de même marque et dans lesquels les différents éléments ou périphériques se trouvent intégrés à ces meubles.

Il s'avère donc que les meubles ainsi équipés ne peuvent pas être utilisés à d'autres usages que ceux des appareils qu'ils supportent.

15 En conséquence, les opérateurs sont obligés de se déplacer chaque fois qu'ils ont à utiliser l'ordinateur ou le périphérique, ce qui constitue une perte de temps importante, notamment dans le cas où un même ordinateur ou périphérique est destiné à être utilisé par plusieurs opérateurs.

En outre, ces meubles ne permettent pas une bonne adaptation des appareils qu'ils supportent, à la convenance des utilisateurs (adaptation en position, en hauteur, en orientation ou en inclinaison).

25 L'invention a donc pour but de supprimer tous ces inconvénients. Elle propose en conséquence, au lieu de monter ces appareils sur un meuble tel qu'un bureau, comme précédemment, de les monter sur un dispositif de support comprenant une colonne verticale fixe munie, 30 dans sa partie supérieure, d'un pivot sur lequel est montée tournante l'extrémité d'un bras horizontal sur lequel vient s'articuler, à son autre extrémité, autour d'un axe vertical et éventuellement d'un axe horizontal, un élément du support approprié.

35 Ainsi, grâce à une telle disposition, l'élément de support peut tout d'abord effectuer autour du susdit pivot, des mouvements de rotation générale permettant,

- 2 -

par exemple, d'amener l'appareil d'un poste fixe de travail à un autre. Il peut en outre effectuer des mouvements de rotation sur lui-même autour du susdit axe vertical, ainsi qu'éventuellement, des mouvements de basculement 5 autour du susdit axe horizontal, ces deux types de mouvements permettant d'adapter la position de l'appareil à la convenance de l'utilisateur.

Par ailleurs, la susdite colonne peut être équipée d'un dispositif de réglage en hauteur du pivot, 10 Elle peut être montée sur un piétement tel qu'une embase, éventuellement déportée, ou bien être solidaire d'un meuble, de préférence lesté.

L'invention concerne en outre un ensemble formé par la combinaison du dispositif de support précédemment décrit et de plusieurs postes de travail pouvant, par exemple consister en des bureaux, disposés, au moins en partie, 15 dans l'aire de débattement de l'élément de support.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention les susdits postes de travail sont disposés selon une 20 configuration par exemple en U entourant au moins en partie le dispositif de support, ou bien selon une configuration rayonnante par exemple en tripode, au centre de laquelle est placé le dispositif de support.

Des modes de réalisation de l'invention seront décrits 25 ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, avec référence aux dessins annexés dans lesquels:

La figure 1 est une coupe verticale schématique d'un dispositif de support;

La figure 2 est une représentation schématique d'une 30 disposition permettant la desserte de trois postes de travail agencés selon une configuration en U;

La figure 3 est une représentation schématique d'une disposition permettant la desserte de trois postes de travail agencés selon une configuration en tripode.

Avec référence à la figure 1, le système de support 35 se compose d'une colonne verticale 1, montée sur un piétement 2. Dans cette colonne 1 est monté coulissant un

- 3 -

fût 3 réglable en hauteur pouvant être bloqué en position au moyen d'un système de blocage. De façon plus précise, ce fût 3 peut être monté sur galet dans la colonne 1.

Dans ce cas, les déplacements de ce fût 3, de préférence 5 compensés par un ressort pneumatique, peuvent être assurés au moyen d'une vis verticale entraînée par moteur et qui coopère avec un écrou solidaire de la colonne 1. Le blocage en hauteur peut également être obtenu au moyen d'une vis verticale coopérant avec un écrou débrayable commandable à distance. 10

Le fût 3 comprend, à son extrémité supérieure, une pivoterie à axe vertical 4, sur laquelle vient pivoter (flèche 5), un bras radial horizontal 6. Le blocage en rotation de ce bras 6 peut être obtenu au moyen d'un dispositif de blocage commandable à disque de friction. 15

Sur l'autre extrémité du bras radial 6 est monté un élément de support 8 sur lequel se trouve disposé et éventuellement fixé un appareil tel que par exemple un micro-ordinateur 9.

20 Le montage de cet élément de support 8 sur l'extrémité du bras radial 6, est effectué au moyen d'un dispositif d'orientation à axe vertical 10, qui permet à l'élément de support 8 de pivoter sur lui-même dans un plan horizontal (flèche 11) et d'un dispositif d'inclinaison à axe horizontal 12 qui permet à l'élément de support 8 de pivoter dans un plan vertical (flèche 13). 25

Bien entendu, le dispositif d'orientation et le dispositif d'inclinaison, peuvent comprendre des moyens de blocage en rotation commandables.

30 Un des avantages du dispositif de support précédemment décrit se trouve illustré par la disposition représentée sur la figure 2.

Selon cette disposition, le piétement 2 du dispositif de support est disposé dans l'espace compris entre 35 trois bureaux  $B_A$ ,  $B_B$ ,  $B_C$ , agencés selon une configuration en U.

Ces trois bureaux concrétisent trois postes de travail

- 4 -

auxquels sont affectés trois employés n'utilisant que d'une façon discontinue le micro-ordinateur 9 porté par l'élément de support.

5 Chacun de ces employés, peut posséder son propre jeu de mémoire qu'il classe dans le bureau qui lui est affecté.

Dans le cas où aucun de ces employés n'a à utiliser le micro-ordinateur 9, celui-ci est disposé en dehors des 10 trois bureaux dans la position 1 représentée en traits interrompus. Dans cette position, les bureaux B<sub>a</sub>, B<sub>b</sub>, B<sub>c</sub>, se trouvent totalement dégagés et peuvent être utilisés de façon habituelle par les employés.

Dans le cas où l'un des employés désire utiliser le 15 micro-ordinateur 9, il fait pivoter le bras radial 6 pour amener le micro-ordinateur 9 au-dessus de son bureau, le fût 3 étant alors disposé en position élevée pour permettre à l'élément de support 8 ainsi qu'au bras 6 de passer au-dessus des affaires se trouvant sur les bureaux.

L'utilisateur peut ensuite régler la position du 20 micro-ordinateur 9, en le rabaissant, en l'orientant et en l'inclinant à sa convenance.

Dans l'exemple précédemment décrit, le dispositif de support est indépendant des bureaux utilisés.

Bien entendu, il demeure possible de l'incorporer 25 à un meuble tel qu'un bureau ou à une table pouvant présenter des formes ou des dimensions variées.

Dans ce cas, la colonne verticale, dépourvue de son piétement, peut être solidarisée à la structure de ce meuble éventuellement lesté.

30 La disposition illustrée figure 3 fait intervenir trois bureaux ou tables de travail, 13, 14, 15 de forme rectangulaire sensiblement jointifs à l'une de leurs extrémités et qui s'étendent à 120° l'un de l'autre.

Les postes de travail se trouvent alors matérialisés 35 par trois fauteuils de bureau rotatifs 16, 17, 18 respectivement affectés à chacun des bureaux 13, 14, 15.

Dans l'espace central triangulaire 19 délimité par

- 5 -

la jonction de ces trois bureaux 13, 14, 15 est installé un dispositif de support tel que celui précédemment décrit dont l'élément de support 8, monté à l'extrémité du bras radial 6 porte un appareil 20, tel qu'un micro-ordinateur.

5 Il est clair qu'en faisant tourner le bras radial 6 (flèche 21) autour du pivot vertical 4, l'opérateur peut amener l'appareil 20 à son poste de travail sans qu'il ait à se déplacer, et choisir la position de travail qui lui convient le mieux.

10 Un avantage important d'une telle disposition consiste en ce que, en utilisant des positions du type de celles représentées figure 3, selon lesquelles dans chacun des postes de travail, l'appareil 20 et le bureau 13, 14, 15 se trouvent situés de part et d'autre du fauteuil 16, 17, 15 18, l'opérateur, en se tournant (flèche 23) peut à la fois disposer de son bureau 13, 14, 15 et de l'appareil 20 sans être gêné par ce dernier comme ce serait le cas si l'appareil 20 était situé au-dessus du bureau 13, 14, 15.

## REVENDICATIONS

- 1.- Dispositif de support pour appareil de bureau (9) utilisable par plusieurs personnes, tel que, par exemple, des terminaux ou des périphériques d'ordinateurs ou même 5 des micro-ordinateurs, caractérisé en ce qu'il comprend: une colonne verticale fixe (1) munie dans sa partie supérieure d'un pivot à axe vertical (4) sur lequel est montée tournante l'extrémité d'un bras radial horizontal (6) sur lequel vient s'articuler, à son autre extrémité, 10 autour d'un axe vertical (10) et éventuellement d'un axe horizontal (12), un élément de support (8) destiné à recevoir ledit appareil (9).
- 2.- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite colonne (1) est montée sur un piétement 15 (2) ou est solidaire d'un meuble éventuellement lesté.
- 3.- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite colonne (1) comprend des moyens de réglage en hauteur du susdit pivot, éventuellement commandables à distance.
- 20 4.- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de blocage en rotation du bras radial (6).
- 5.- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens 25 de blocage de l'orientation de l'élément de support (8).
- 6.- Dispositif selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de blocage de l'inclinaison de l'élément de support (8).
- 7.- Ensemble formé par la combinaison du dispositif 30 de support selon l'une des revendications précédentes et de plusieurs postes de travail pouvant consister en des bureaux disposés au moins en partie dans l'aire de débattement de l'élément de support.
- 8.- Ensemble selon la revendication 7, caractérisé 35 en ce que les susdits postes de travail sont disposés selon une configuration, par exemple en U, entourant au moins en partie le dispositif de support.

- 7 -

9.- Ensemble selon la revendication 7, caractérisé en ce que les susdits postes de travail sont disposés selon une configuration rayonnante, par exemple un tripode, au centre de laquelle est placé le dispositif 5 de support.

1/2

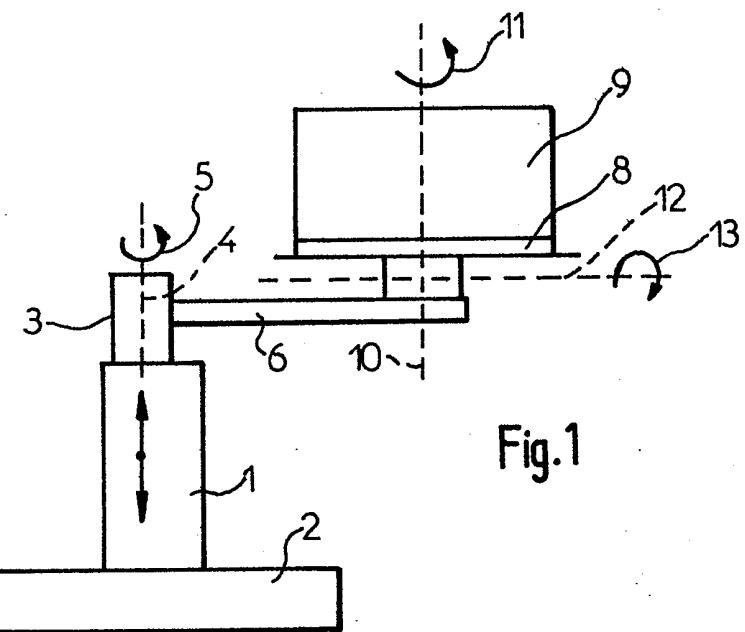


Fig. 1

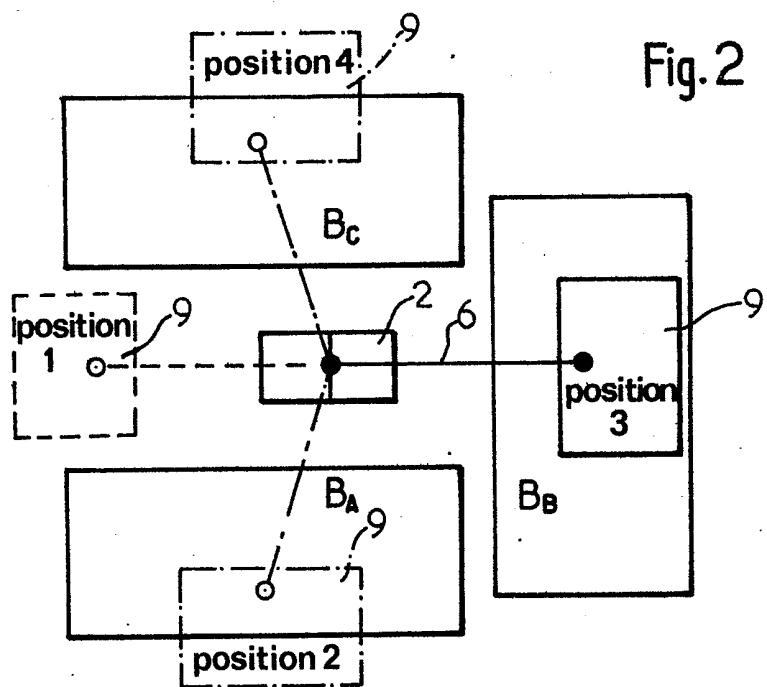


Fig. 2

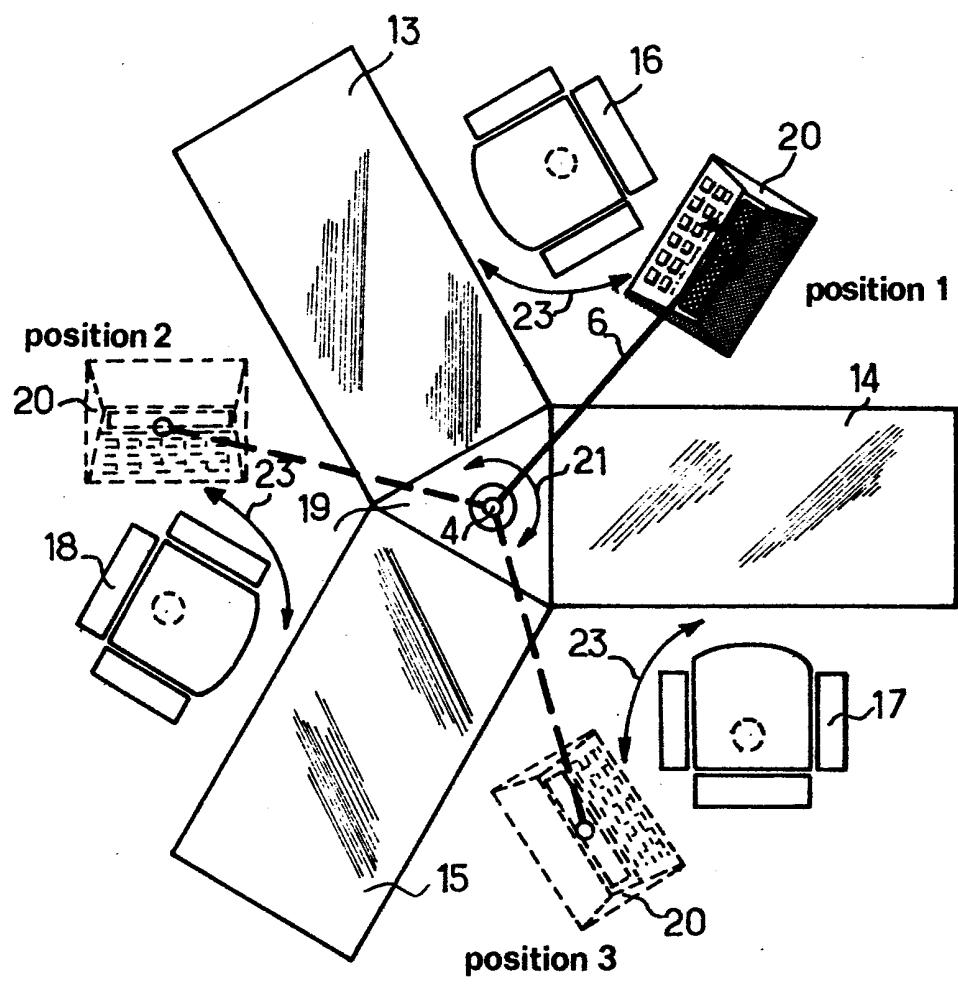


Fig.3